

DEPARTEMENT  
de  
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT  
du GUIERS et de l'AINAN**

-----  
Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité**

**N° 2025.19**

Nombre de membres

En exercice	58
Présents	31
Votants	35
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

24 JUIN 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars**, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président** M. Christian BERTHOLLIER

**Membres présents à la Séance :** Didier BUISSON, Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Denis MOLLIERE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Daniel REVEL, Damien DAMOUR, Cédric PLANCHE, Corinne DHION, Gérard GOURJUX, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Olivier TOMPA, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD, Georges CAGNIN avec pouvoir à Gérard GOURJUX, Thierry CHAUVIN avec pouvoir à Pascal PERROT-MINNOT

**Secrétaire de Séance :** M. Didier GONZALES

**OBJET :**

**CONVENTION AVEC  
SUEZ EAU FRANCE  
POUR LE  
REMBOURSEMENT  
DES FRAIS DE GAZ DE  
VILLE POUR LE  
CHAUFFAGE DU  
BATIMENT DE  
L'AVENUE PRAVAZ**

Monsieur le Président rappelle à L'assemblée que la société SUEZ Eau France est locataire, depuis le 12 octobre 1998, d'une partie du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment situé 27 Avenue Pravaz à Pont de Beauvoisin.

Par acte notarié du 9 avril 2025, cet immeuble a été vendu par le SIEGA à la SCI SINAVIRENT qui perçoit donc les loyers depuis cette date.

L'alimentation en gaz de ville, nécessaire au chauffage des locaux loués, est commune (un seul compteur) avec la partie du bâtiment occupé par le syndicat. L'abonnement auprès du fournisseur (Engie) est au nom du SIEGA.

Avant la cession de l'immeuble, le syndicat répercutait à SUEZ au travers des charges locatives, une quote-part des frais de fourniture de gaz au prorata des superficies concernées.

Afin de conserver ce mode de fonctionnement suite à la vente du bien, il est nécessaire de passer avec SUEZ Eau France une convention spécifique afin de formaliser les conditions administratives, techniques et financières de cette fourniture de gaz de ville.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

A PONT DE BEAUVOISIN, le 23 juin 2025

Le Président,



C. BERTHOLLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com